

LES PREMIERES ECOLES (suite) (chapitre 3)

Le 30.02.1887 :

Texte du préfet : « en ce qui concerne le traitement de l'institutrice de l'école maternelle (anciennement salle d'asile) , les 800 frs sont à la charge de la commune pour le motif que la commune n'a pas 1200 âmes de « population agglomérée ».(1)

Le Conseil Municipal, afin de régulariser la situation de l'école maternelle publique, fonctionnant sans avoir reçu ni l'aval du conseil départemental, ni l'approbation ministérielle s'est réuni . Il s'avère que la commune d'Erquy entre dans les normes.

1) plus de 2000 habitants (2800)

2) 1617 habitants agglomérés

Cette mise au point est transmise à la Préfecture.

(1) : population agglomérée : ceux des habitants de la commune domiciliés dans un rayon de 1500m autour de l'école maternelle

Endroits	Distances à l'école	Habitants
Bourg	0m	372
Le Vaubourdonnet	700m	39
Le Marais	400m	85
La Chaussée	900m	50
Ty eu Roc	1000m	460
Le Gault	600m	29
La Cité Cotière	400m	7
La Ville Bourse	600m	24
Le Val	700m	65
La Ville Gour	1400m	5
Le Ruaux	1300m	18
La Mare es Loup	1000m	28
La Ville Hamon	1200m	37
Langourian	1200m	194
La Ville Louis	900m	11
Les Verriers	1400m	43
La Ville Rogon	600m	11
La Marhatte	1400m	6
St Sépulcre	1400m	94
Le champ la mare	800m	6
La Vallée Rouxel	1500m	12

Le Rocher Morieux	800 m	4
La Basse Rue	900m	5
Le Noirmont	1000m	6
Le Sémaphore	1200m	6

1617

Cette population agglomérée dépassant le chiffre réglementaire de 1200 habitants, le Conseil Municipal réclame la reconnaissance officielle de l'école maternelle.

Est ce que le mot agglomération pour désigner une localité vient de la contraction population et agglomérée ?

Réponse espérée.

17.06.1890 : Aux Hopitaux, la maison d'école appartient pour l'instant à la famille DUTEMPLE qui accepte la location à 150 Frs et fera les réparations nécessaires exigées par l'inspecteur d'académie. L'inspecteur engage la Mairie à accepter la proposition de Mr DOBET.

1890 : Mme Veuve LE DOLLEDEC propose à son tour sa maison située à l'entrée des Hopitaux. Entre différents projets, la Mairie demande à nouveau à Mr DOBET de réduire de 25 Frs le loyer de la maison d'école qu'il ferait construire. Devant son refus le Conseil Municipal vote pour la location de la maison LE DOLLEDEC.

06.07.1890 : acceptation de la maison LE DOLLEDEC et des réparations et des aménagements à y faire avec le logement de l'institutrice.

A l'école du centre Mr LE HENAFF est à l'époque l'instituteur.

Quelques temps plus tard, apprenant que la veuve LE DOLLEDEC n'est qu'usufruitière de la maison le Conseil Municipal revient sur sa décision. Mr le Maire propose à Mr DOBET 200 Frs de location toute sa vie durant s'il consent à mettre à exécution sa promesse de faire construire une maison d'école. Celui-ci hésite et précise que cette donation ne serait effective qu'après sa mort et celle de sa femme (**le Conseil Municipal lui fait remarquer que celle-ci est bien jeune!!!!**)Devant le refus de Mr DOBET, un bail de 3 ans est décidé avec la veuve LE DOLLEDEC

A La Couture la maison d'école est louée à la famille MICHEL

17.01.1893 : Mr DOBET consent enfin à construire une maison d'école au village des Hôpitaux. Mr BOURGAULT est instituteur à l'école des garçons dans le centre.

31.12.1893 ; le préfet invite la municipalité à voter les fonds nécessaires pour l'acquisition d'un poêle dans la première classe de l'école des garçons. Un crédit est également voté pour un poêle pour l'école maternelle. Les travaux destinés à l'aménagement d'une école aux Hôpitaux sont enfin terminés dans la maison DOBET.

1894 : Mr LE CORGUILLE est instituteur au bourg et Mr REBOURS instituteur adjoint.

15.05.1897 : Mr le Maire annonce au Conseil que l'école communale et l'école maternelle viennent d'être laïcisées. Un arrêté retire aux filles de la Charité l'école et l'asile.

La partie de la salle d'asile restera propriété de la commune sans indemnités. Le préau construit par la commune dans la cour des sœurs restera propriété de la commune.

28.06.1897 : le Conseil Municipal approuve la transaction convenue entre la commune et les fondateurs de la communauté des filles de St Vincent de Paul au sujet de l'asile.

05.12.1897 : Mr MARION nouvel instituteur remplace Mr LECORGUILLE au bourg. Le Conseil Municipal vote l'installation d'un poêle dans l'école des filles (**4 ans après l'école des garçons!!**)

27.12.1897 : Le Conseil Municipal vote le capital suffisant pour ériger un étage au-dessus de l'école des garçons.

28.08.1898 : Le Conseil Municipal approuve les plans et le devis de l'étage projeté au-dessus de la classe des garçons pour le logement des instituteurs. Mr de Kerjégu évoque la nécessité de construire un hangar pour mettre les enfants à l'abri pendant les récréations à l'école de la Couture. Comme la commune n'a pas les moyens nécessaires Mr de Kerjégu propose de le faire construire à ses frais. Gratitude est exprimée par le Conseil Municipal.

10.01.1901 : La propriétaire de la maison d'école de la Couture ne faisant pas à son immeuble les réparations urgentes, le Conseil Municipal veut la contraindre à les exécuter ou à défaut faire construire un établissement sur un terrain communal acheté à cet effet.

A suivre....

d'après les délibérés des conseils municipaux.